

Chères étudiantes, Chers étudiants,

En cette période exceptionnelle de crise sanitaire, l'équipe pédagogique et de direction s'est réunie pour adapter la coordination des stages IAE en sorte de nous permettre d'aborder cette question dans un souci de pragmatisme, de clarté et de réalisme pédagogique dans le respect des règles et des consignes évolutives mises en place par le gouvernement et l'institution universitaire. Il a été décidé d'adopter des modalités différenciées selon les niveaux de formation comme suit :

Stages de Licence 3 :

Les stages qui devaient avoir lieu à partir du mois prochain doivent être reconsidérés quant à leurs modalités en fonction des évolutions de la crise et des contraintes sanitaires, de déplacements et des organismes d'accueil. Dans ce sens, les notes des stages seront neutralisées ; ainsi, les stages, pour celles et ceux qui pourront les effectuer, ne donneront pas lieu à évaluation. Vous pourrez néanmoins les faire valoir dans vos curriculum vitae et il n'y aura pas de rapport de stage à remettre. Dans ces conditions, les dates des stages pourront être assouplies en fonction des possibilités de déplacement et des impératifs des organismes d'accueil.

Stages de Master 1 :

Les étudiantes et étudiants ayant obtenu un stage peuvent les réaliser (sous réserve des contraintes sanitaires, de déplacements et des organismes d'accueil) ; les reports à une date ultérieure en fonction des évolutions de la crise sanitaire sont évidemment acceptés. Dans ce cas, nous acceptons une durée de stage de 8 semaines au lieu de 3 mois. Ainsi, les étudiantes et étudiants effectuant un stage seront évalués sur la base de leur rapport de stage. Dans le cas où les stages seraient annulés ou si vous n'avez pas obtenu de stage, vous serez évalués sur un travail dont les modalités seront fixées ultérieurement.

Stages de Master 2 :

La souplesse pour maintenir le plus possible les stages peut prendre différentes formes comme un décalage du début du stage, une durée réduite de stage ou la possibilité de faire du travail à distance pour l'organisme d'accueil pendant le début du stage. Dans les cas ultimes d'annulation du stage et de l'impossibilité par l'étudiante ou l'étudiant d'en retrouver un (vous avez cependant le temps d'en obtenir un autre), le stage sera remplacé par un mémoire thématique à dimension recherche, sachant que toutes les soutenances prévues début septembre sont maintenues.

Stages de Licence professionnelle :

Les étudiantes et étudiants ayant obtenu un stage peuvent le réaliser, sous réserve des contraintes sanitaires, de déplacements et des organismes d'accueil. Au vu de la situation, le stage aura une durée minimale de 8 semaines et les reports sont acceptés. Les conditions de rendu des rapports et de passation des soutenances début septembre sont maintenues. Dans le cas où le stage ne pourrait avoir lieu (ou serait d'une durée inférieure à 8 semaines), il sera demandé à l'étudiante ou à l'étudiant de réaliser un dossier écrit qui fera l'objet d'une soutenance, dont les modalités seront fixées ultérieurement.

Dispositions générales :

Les étudiantes et étudiants qui ont obtenu un stage en France hors des Pyrénées-Orientales mais proche de leur domicile familial sont autorisés à le faire, sous réserve des contraintes sanitaires, de déplacements et des organismes d'accueil.

Les étudiantes et étudiants étrangers qui souhaitent effectuer leur stage dans leur pays, également à proximité de leur domicile familial, sont autorisés à le faire, sous réserve des contraintes sanitaires, de déplacements et des organismes d'accueil.

Il est tout à fait possible de débiter un stage à distance en télétravail en attendant la fin des restrictions de circulation.

Par ailleurs, veuillez trouver ci-joint le modèle d'avenant aux conventions à compléter (se reporter à PSTAGE) et faire signer en cas de besoin de régularisation des modalités de stage.

Enfin, il vous est demandé de suivre avec attention les informations qui vous sont transmises par le gouvernement et l'institution universitaire, ainsi que d'utiliser votre courriel « UPVD » dans vos échanges avec l'IAE.

Bon courage et prenez soin de vous !

Bien cordialement à toutes et à tous,

Le Directeur de l'IAE
Michel Mannarini